



Médiation

DES MARCHÉS PUBLICS



ACTU – COMMANDE PUBLIQUE

Lundi 8 juin 2015

Chaque semaine, le cabinet de la Médiation des marchés publics vous informe sur une sélection des dernières actualités relatives à la commande publique.



L'Etat lance l'opération d'optimisation de son parc automobile

Par une circulaire du 16 février 2015, Monsieur le Premier Ministre a fait part aux Ministères et Préfets du lancement d'une politique de mutualisation et d'optimisation du parc automobile de l'Etat et des opérateurs. Cette circulaire s'inscrit dans une démarche tant écologique que de finances publiques. Elle se fixe pour objectif une économie d'au moins 150 millions d'euros par le biais d'une gestion mutualisée des véhicules. 10 axes de progrès, dont certains peuvent avoir une influence en matière de commande publique, sont ainsi déroulés.

1. **Acquisition centralisée et standardisation des véhicules** : L'achat de véhicules demeure centralisé au niveau de l'UGAP, avec des prix d'achat plafonnés. Les modèles acquis seront progressivement standardisés, avec notamment un recentrage des équipements optionnels sur les nécessités propres à chaque mission. L'achat de véhicules d'occasion est par ailleurs interdit.
2. **Externalisation de l'entretien et de la maintenance** : L'externalisation de la gestion des véhicules ayant fait ses preuves, celle-ci sera maintenue. Le prestataire de gestion de flotte de l'UGAP est désigné par la circulaire pour opérer cet entretien pour tous les véhicules des services de l'Etat et des opérateurs.
3. **Retrait des véhicules les plus anciens** : Dès qu'ils atteindront 120 000 km de parcours ou 7 ans d'utilisation, les véhicules devront être vendus et remplacés. Une autre circulaire du Ministre des finances et des comptes publics est prévue pour l'optimisation de ces reventes.
4. **Affectation individuelle des véhicules en fonction des responsabilités** : Un plafond de dépenses par véhicule sera instauré pour éviter toute dériver budgétaire, de même que les avantages en nature octroyés aux agents disposant gratuitement d'un véhicule administratif seront systématiquement fiscalisés.
5. **Introduction de véhicules propres** : Dans un objectif de développement durable, l'acquisition de véhicules propres sera encouragée pour arriver, le 1^{er} janvier 2016, à 50% des achats annuels au minimum. A partir de 2015, au moins un tiers des acquisitions annuelles devront porter sur des véhicules hybrides et électriques, dont la moitié sur des véhicules électriques.
6. **Gestion mutualisée des véhicules** : Le faible kilométrage démontre que les véhicules sont souvent mal optimisés. Une gestion mutualisée permettrait ainsi de rentabiliser au maximum leur exploitation et de réaliser de considérables économies d'échelle. Cette mutualisation devrait également permettre de réduire le parc automobile de 10% d'ici la fin 2017.
7. **Maîtrise des dépenses en carburant** : Chaque Ministère devra élaborer un plan d'actions en juin 2015 pour réduire les dépenses de carburant liées à ses véhicules d'au moins 15% d'ici la fin 2017.
8. **Assurance et maîtrise des dépenses de sinistralité** : L'Etat souhaite renforcer le recours aux assureurs externes. Les services de l'Etat devront recourir au marché d'assurance de l'UGAP, en souscrivant des contrats de couverture minimale dits « au tiers ». Les Ministères qui souhaiteraient continuer la pratique d'auto-assurance devront démontrer qu'elle est pertinente avant la fin 2015.
9. **Pilotage budgétaire des dépenses** : Seuls 25% des achats annuels devront avoir lieu dans le dernier trimestre de l'année pour éviter que l'achat de véhicules serve d'outil d'ajustement budgétaire à la fin de l'exercice budgétaire. En effet, actuellement la moitié des achats annuels prend place dans les trois derniers mois de l'année.

Structuration d'un réseau de compétences dédiées à la gestion d'un parc automobile : Dans les services de l'Etat et les opérateurs disposant d'un parc automobile de plus de 100 véhicules, une fonction de gestionnaire de flotte automobile sera reconnue, ainsi qu'à l'échelle territoriale, au minimum au niveau régional au sein des SGAR. La création d'un réseau de compétences professionnelles clairement identifié au sein de chaque service permettra de faciliter l'accomplissement de ces objectifs.

GESTION PUBLIQUE DURABLE